

Article 1 Le tournoi est autorisé par la Ligue Languedoc Roussillon de Badminton sous le numéro : **en cours**

Article 2 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD et le règlement général des compétitions. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBAD est exigée sur les terrains.

Article 3 Le jour de la compétition, tout joueur devra être licencié pour la saison 2026/2027 et tous les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'un adulte (responsable légal ou représentant club avec décharge de responsabilité). Il faudra renseigner ledit responsable à l'arrivée, celui-ci devant être présent dans le gymnase tant que le joueur y est.

Article 4

Le tournoi est ouvert aux séries R, D, P et NC dans les catégories

Poussins / Benjamin / Minime / Cadet / Junior

Article 5 L'unique tableau proposé est le tableau de : **Simple**

Article 6 Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre. Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait. Le test des volants doit être effectué à l'arrivée des joueurs sur le terrain.

Article 7 Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 8 Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau.)

Article 9 Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Article 10 Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les entraîneurs (2 par équipes). Les entraîneurs doivent avoir une tenue correcte.

Article 11 Les matchs seront en auto arbitrage, sauf si des arbitres le souhaitent à ce moment certains pourront être arbitrés.

Article 12 Les classements affichés et utilisés pour le tirage au sort sont ceux du **29 Novembre 2026**. Les têtes de série seront établies en fonction de la CPPH. Le tirage au sort aura lieu le **29 Novembre 2026**.

Article 13 Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque.

Article 14 Le comité d'organisation se réserve le droit, en accord avec le J.A., de regrouper, de scinder

ou supprimer des tableaux. Les organisateurs se réservent le droit de limiter éventuellement le nombre total des matchs de la manière qui leur semble la plus équitable pour tous les joueurs et/ou clubs, une fois les inscriptions reçues après accord du Juge-Arbitre.

Article 15 Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 16 Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase sera faute tout le temps. Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket) sera let au service où il sera remis au maximum deux fois et sera faute en jeu. Tout volant touchant les filins des panneaux de basket sera let permanent au service et en jeu. Tout volant sortant du champ de vision des joueurs (derrière une structure du gymnase) sera faute tout le temps.

Article 17 Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le FORZA 5000, il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs et en vente sur place.

Article 18 Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition.

Article 19 Le juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.

Article 20 Le Juge Arbitre est **Jérôme CASÉ** et le juge arbitre adjoint **MENU Olivier**. Leurs décisions sont sans appel.

Article 21 Pour des raisons d'organisation, le nombre de participants est limité aux 180 premières inscriptions (date de réception du courrier / mail / inscription sur Badnet). Afin de favoriser l'organisation du tournoi, le comité d'organisation en accord avec le J.A., pourra relever cette limite.

Article 22 Le présent règlement sera affiché dans la salle. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.